L'ASSEMBLÉE NATIONALE
AUX FRANÇOIS.

11 Février 1790.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE s'avançant dans la carriere de ses travaux, reçoit de toutes parts les félicitations des Provinces, des Villes, des Communautés, les témoignages de la joie publique, les acclamations de la reconnoissance; mais elle entend aussi les murmures, les clameurs de ceux que blessent ou qu'affligent les coups portés à tant d'abus, à tant d'intérêts, à tant de préjugés. En s'occupant du bonheur de tous, elle s'inquiete des maux particuliers; elle pardonne à la prévention, à l'aigreur, à l'injustice; mais elle regarde comme un de ses devoirs de vous prémunir contre les influences de la calomnie, & de détruire les vaines terreurs dont on chercheroit à vous surprendre. Eh! que n'a-t-on pas tenté pour vous égarer, pour ébranler votre confiance! On a feint d'ignorer quel bien avoit fait l'Assemblée Nationale: nous allons vous le rappeller. On a élevé des difficultés contre ce qu'elle a fait: nous allons y répondre. On a répandu des doutes, on fait naître des inquiétudes sur ce qu'elle fera: nous allons vous l'apprendre.

Qu'a fait l'Aſſemblée ?

Elle a tracé d'une main ferme, au milieu des orages, les principes de la Conſtitution qui aſſure à jamais votre liberté.

Les droits des hommes étoient méconnus, inſultés depuis des ſiecles ; ils ont été rétablis pour l'humanité entiere, dans cette Déclaration qui ſera à jamais le cri de ralliement contre les oppreſſeurs, & la Loi des Légiſlateurs.

La Nation avoit perdu le droit de décréter & les loix & les impôts : ce droit lui a été reſtitué, & en même tems ont été conſacrés les vrais principes de la Monarchie, l'inviolabilité du Chef auguſte de la Nation, & l'hérédité du Trône dans une famille ſi chere à tous les François.

Nous n'avions que des Etats-généraux : vous avez maintenant une Aſſemblée Nationale, & elle ne peut plus vous être ravie.

Des Ordres, néceſſairement diviſés & aſſervis à d'antiques prétentions, y dictoient les Décrets, & pouvoient y arrêter l'eſſor de la volonté Nationale. Ces Ordres n'exiſtent plus : tout a diſparu devant l'honorable qualité de Citoyen.

Tout étant devenu Citoyen, il vous falloit des Défenſeurs Citoyens ; & au premier ſignal on a vu cette Garde Nationale qui, raſſemblée par le patriotiſme, commandée par l'honneur, partout maintient ou ramene l'ordre, & veille avec un zele infatigable, à la ſûreté de chacun pour l'intérêt de tous.

Des privileges ſans nombre, ennemis irréconciliables de tout bien, compoſoient tout notre Droit public: ils ſont détruits; & à la voix de votre Aſſemblée, les Provinces les plus jalouſes des leurs, ont applaudi à leur chûte; elles ont ſenti qu'elles s'enrichiſſoient de leur perte.

Une féodalité vexatoire, ſi puiſſante encore dans ſes derniers debris, couvroit la France entiere: elle a diſparu ſans retour.

Vous étiez ſoumis, dans les Provinces, au régime d'une adminiſtration inquiétante: vous en êtes affranchis.

Des ordres arbitraires attentoient à la liberté des Citoyens: ils ſont anéantis.

Vous voulez une organiſation complette des Municipalités: elle vient de vous être donnée; & la création de tous ces Corps, formés par vos ſuffrages, préſente en ce moment, dans toute la France, le ſpectacle le plus impoſant.

En même tems l'Aſſemblée Nationale a conſommé l'ouvrage de la nouvelle diviſion du Royaume, qui ſeule pouvoit effacer juſqu'aux dernieres traces des anciens préjugés; ſubſtituer à l'amour-propre de Province l'amour véritable de la Patrie; aſſeoir les baſes d'une bonne repréſentation, & fixer à-la-fois les droits de chaque homme & de chaque canton, en raiſon de leurs rapports avec la choſe publique: problême difficile, dont la ſolution étoit reſtée inconnue juſqu'à nos jours.

Dès long-temps vous deſiriez l'abolition de la vénalité des charges de magiſtrature: elle a été pro-

noncée. --- Vous éprouviez le besoin d'une réforme, du moins provisoire, des principaux vices du Code criminel : elle a été décrétée, en attendant une réforme générale. --- De toutes les parties du Royaume nous ont été adressées des plaintes, des demandes, des réclamations : nous y avons satisfait autant qu'il étoit en notre pouvoir. --- La multitude des engagemens publics effrayoit : nous avons consacré les principes sur la foi qui leur est due. --- Vous redoutiez le pouvoir des Ministres : nous leur avons imposé la loi rassurante de la Responsabilité.

L'impôt de la Gabelle vous étoit odieux : nous l'avons adouci d'abord, & nous vous en avons promis l'entiere destruction : car il ne nous suffit pas que les impôts soient indispensables pour les besoins publics, il faut encore qu'ils soient justifiés par leur égalité, leur sagesse, leur douceur.

Des pensions immodérées, prodiguées, souvent à l'insçu de votre Roi, vous ravissoient le fruit de vos labeurs ; nous avons jetté sur elles un premier regard sévere, & nous allons les renfermer dans les limites étroites d'une stricte justice.

Enfin, les finances demandoient d'immenses réformes : secondés par le Ministre qui a obtenu votre confiance, nous y avons travaillé sans relâche, & bientôt vous allez en jouir.

Voilà notre ouvrage, François, ou plutôt voilà le vôtre ; car nous ne sommes que vos organes, & c'est vous qui nous avez éclairés, encouragés, soutenus dans nos travaux. Quelle époque que celle à laquelle nous sommes enfin parvenus ! Quel ho-

norable héritage vous allez tranſmettre à votre poſtérité l Elevés au rang de Citoyens, admiſſibles à tous les emplois, Cenſeurs éclairés de l'adminiſtration, quand vous n'en ſerez pas les dépoſitaires, ſûrs que tout ſe fait par vous & pour vous, égaux devant la Loi, libres d'agir, de parler, d'écrire, ne devant jamais compte aux hommes, toujours à la volonté commune; quelle plus belle condition! Pourroit-il être encore un ſeul Citoyen, vraiment digne de ce nom, qui oſât tourner ſes regards en arriere, qui voulût relever les débris dont nous ſommes environnés, pour en recompoſer l'ancien édifice.

Et pourtant que n'a-t-on pas dit? que n'a-t-on pas fait pour affoiblir en vous l'impreſſion naturelle que tant de biens devoient produire?

Nous avons tout détruit, a-t-on dit: c'eſt qu'il falloit tout reconſtruire. Eh qu'y a-t-il donc tant à regretter? Veut-on le ſavoir? Que ſur tous les objets réformés ou détruits, l'on interroge des hommes qui n'en profitoient pas; qu'on interroge même la bonne foi des hommes qui en profitoient; qu'on écarte ceux-là qui, pour ennoblir les afflictions de l'intérêt perſonnel, prennent aujourd'hui pour objet de leur commiſération, le ſort de ceux qui, dans d'autres temps, leur furent ſi indifférens; & l'on verra ſi la réforme de chacun de ces objets ne réunit pas tous les ſuffrages, faits pour être comptés.

Nous avons agi avec trop de précipitation..... & tant d'autres nous ont reproché d'agir avec trop de lenteur! Trop de précipitation! Ignore-t-on que c'eſt en attaquant, en renverſant tous les abus à la fois, qu'on peut eſpérer de s'en voir délivré ſans retour;

qu'alors, & alors ſeulement, chacun ſe trouve intéreſſé à l'établiſſement de l'ordre; que les réformes lentes & partielles ont toujours fini par ne rien réformer; enfin, que l'abus que l'on conſerve devient l'appui, & bientôt le reſtaurateur de tous ceux qu'on croyoit avoir détruits?

Nos Aſſemblées ſont tumultueuſes..... Et qu'importe, ſi les Décrets qui en émanent ſont ſages? Nous ſommes au reſte loin de vouloir préſenter à votre admiration les détails de tous nos débats. Plus d'une fois nous en avons été affligés nous-mêmes; mais nous avons ſenti en même temps qu'il étoit trop injuſte de chercher à s'en prévaloir, & qu'après tout cette impétuoſité étoit l'effet preſqu'inévitable du premier combat qui ſe ſoit peut-être jamais livré entre tous les principes & toutes les erreurs.

On nous accuſe d'avoir aſpiré à une perfection chimérique..... Reproche biſarre, qui n'eſt, on le voit bien, qu'un vœu mal déguiſé pour la perpétuité des abus. L'Aſſemblée Nationale ne s'eſt point arrêtée à ces motifs ſervilement intéreſſés ou puſillanimes: elle a eu le courage, ou plutôt, la raiſon de croire que les idées utiles, néceſſaires au genre humain, n'étoient pas excluſivement deſtinées à orner les pages d'un livre; & que l'Etre ſuprême, en donnant à l'homme la perfectibilité, apanage particulier de ſa nature, ne lui avoit pas défendu de l'appliquer à l'ordre ſocial, devenu le plus univerſel de ſes intérêts, & preſque le premier de ſes beſoins.

Il eſt impoſſible, a-t-on dit, de régénérer une Nation vieille & corrompue..... Que l'on apprenne qu'il n'y a de corrompu que ceux qui veulent per-

pétuer des abus corrupteurs, & qu'une Nation se rajeunit, le jour où elle a résolu de renaître à la liberté. Voyez la génération nouvelle. Comme déja son cœur palpite de joie & d'espérance! Comme ses sentimens sont purs, nobles, patriotiques! Avec quel enthousiasme on la voit chaque jour briguer l'honneur d'être admise à prêter le serment de Citoyen!..... Mais pourquoi répondre à un aussi misérable reproche? L'Assemblée Nationale seroit-elle donc réduite à s'excuser de n'avoir pas désespéré du Peuple françois.

On n'a encore rien fait pour le Peuple, a-t-on osé dire..... Et c'est sa cause qui triomphe par-tout. Rien fait pour le Peuple! Et chaque abus que l'on a détruit, ne lui prépare-t-il pas, ne lui assure-t-il pas un soulagement? Etoit-il un seul abus qui ne pesât sur le Peuple?

Il ne se plaignoit pas..... C'est que l'excès de ses maux étouffoit ses plaintes..... Maintenant il est malheureux..... Dites plutôt: il est encore malheureux;..... mais il ne le sera pas long-temps: nous en faisons le serment.

Nous avons détruit le Pouvoir exécutif..... Non: dites le pouvoir ministériel; & c'est lui qui détruisoit, qui souvent dégradoit le Pouvoir exécutif. Le Pouvoir exécutif, nous l'avons éclairé en lui montrant ses véritables droits; sur-tout nous l'avons ennobli en le faisant remonter à la véritable source de sa puissance, la puissance du Peuple.

Il est maintenant sans force..... Contre la Constitution & la Loi: cela est vrai; mais en leur faveur il sera plus puissant qu'il ne le fut jamais.

Le Peuple s'eſt armé..... Oui, pour ſa défenſe: il en avoit beſoin.--- Mais dans pluſieurs endroits, il en eſt réſulté des malheurs...., Peut-on les reprocher à l'Aſſemblée Nationale? Peut-on lui imputer des déſaſtres dont elle gémit, qu'elle a voulu prévenir, arrêter par toute la force de ſes Décrets, & que va faire ceſſer ſans doute l'union déſormais indiſſoluble entre les deux Pouvoirs, & l'action irréſiſtible de toutes les forces nationales?

Nous avons paſſé nos Pouvoirs: la réponſe eſt ſimple. Nous étions inconteſtablement envoyés pour faire une Conſtitution: c'étoit le vœu, c'étoit le beſoin de la France entiere. Or, étoit-il poſſible de la créer, cette Conſtitution, de former un enſemble, même imparfait, de Décrets conſtitutionnels, ſans la plénitude des Pouvoirs que nous avons exercés? Diſons plus: ſans l'Aſſemblée Nationale, la France étoit perdue. Sans le principe qui ſoumet tout à la pluralité des ſuffrages libres, & qui a fait tous nos Décrets, il eſt impoſſible de concevoir une Aſſemblée Nationale; il eſt impoſſible de concevoir, nous ne diſons pas une Conſtitution, mais même l'eſpoir de détruire irrévocablement le moindre des abus. Ce principe eſt d'éternelle vérité; il a été reconnu dans toute la France; il s'eſt reproduit de mille manieres dans ces nombreuſes Adreſſes d'adhéſion, qui rencontroient ſur toutes les routes cette foule de libelles, où l'on nous reproche d'avoir excédé nos Pouvoirs. Ces adreſſes, ces félicitations, ces hommages, ces ſermens patriotiques: qu'elle confirmation des Pouvoirs que l'on vouloit nous conteſter!

Tels ſont, François, les reproches que l'on fait

à vos Repréſentans dans cette foule d'écrits coupables, où l'on affecte le ton d'une douleur citoyenne. Ah! vainement on s'y flatte de nous décourager ; notre courage redouble ; vous ne tarderez pas à en reſſentir les effets.

L'Aſſemblée va vous donner une Conſtitution militaire qui, compoſant l'Armée de Soldats-Citoyens, réunira la valeur qui défend la Patrie, & les vertus civiques qui la protégent ſans l'effrayer.

Bientôt elle vous préſentera un ſyſtême d'impoſitions, qui ménagera l'agriculture & l'induſtrie, qui reſpectera enfin la liberté du commerce ; un ſyſtême qui, ſimple, clair, aiſément conçu de tous ceux qui payent, déterminera la part qu'ils doivent, rendra facile la connoiſſance ſi néceſſaire de l'emploi des revenus publics, & mettra ſous les yeux de tous les François le véritable état des Finances, juſqu'à préſent labyrinthe obſcur, où l'œil n'a pu ſuivre la trace des tréſors de l'Etat.

Bientôt un Clergé-citoyen, ſouſtrait à la pauvreté comme à la richeſſe, modele à-la-fois du riche & du pauvre, pardonnant les expreſſions injurieuſes d'un délire paſſager, inſpirera une confiance vraie, pure, univerſelle, que n'altérera ni l'envie qui outrage, ni cette ſorte de pitié qui humilie ; il fera chérir encore davantage la Religion ; il en accroîtra l'heureuſe influence par des rapports plus doux & plus intimes entre les Peuples & les Paſteurs : & il n'offrira plus le ſpectacle, que le patriotiſme du Clergé lui-même a plus d'une fois dénoncé dans cette Aſſemblée, de l'oiſiveté opulente, & de l'activité ſans récompenſe.

Bientôt un ſyſtême de Loix criminelles & pénales, dictées par la raiſon, la juſtice, l'humanité, montrera, juſques dans la perſonne des victimes de la Loi, le reſpect dû à la qualité d'homme, reſpect ſans lequel on n'a pas le droit de parler de morale.

Un Code de Loix civiles, confié à des Juges déſignés par votre ſuffrage, & rendant gratuitement la juſtice, fera diſparoître ces Lois obſcures, compliquées, contradictoires, dont l'incohérence & la multitude ſembloient laiſſer, même à un Juge intégre, le droit d'appeller juſtice ſa volonté, ſon erreur, quelquefois ſon ignorance; mais juſqu'à ce moment vous obéirez religieuſement à ces mêmes Lois, parce que vous ſavez que le reſpect pour toute Loi, non encore révoquée, eſt la marque diſtinctive du vrai Citoyen.

Enfin nous terminerons nos travaux par un Code d'inſtruction & d'éducation nationale, qui mettra la Conſtitution ſous la ſauve-garde des générations naiſſantes; & faiſant paſſer l'inſtruction civique par tous les degrés de la repréſentation, nous tranſmettrons, dans toutes les claſſes de la ſociété, les connoiſſances néceſſaires au bonheur de chacune de ces claſſes, en même temps qu'à celui de la ſociété entiere.

Voyez, François, la perſpective de bonheur & de gloire qui s'ouvre devant vous! Il reſte encore quelques pas à faire, & c'eſt où vous attendent les détracteurs de la révolution. Défiez-vous d'une impétueuſe vivacité; redoutez ſur-tout les violen-

ces, car tout désordre peut devenir funeste à la Liberté. Vous chérissez cette Liberté; vous la possédez maintenant: montrez-vous dignes de la conserver; soyez fideles à l'esprit, à la lettre des Décrets de vos Représentans, acceptés ou sanctionnés par le Roi; distinguez soigneusement les droits abolis sans rachat, & les droits rachetables, mais encore existans. Que les premiers ne soient plus exigés, mais que les seconds ne soient point refusés. Songez aux trois mots sacrés, qui garantissent ces Décrets: LA NATION, LA LOI, LE ROI. La Nation, c'est vous: la Loi, c'est encore vous; c'est votre volonté: le Roi, c'est le gardien de la Loi. Quels que soient les mensonges qu'on prodigue, comptez sur cette union. C'est le Roi qu'on trompoit: c'est vous qu'on trompe maintenant, & la bonté du Roi s'en afflige; il veut préserver son Peuple des flatteurs qu'il a éloignés du Trône; il en défendra le berceau de son fils; car au milieu de vos Représentans, il a déclaré qu'il faisoit de l'Héritier de la Couronne le gardien de la Constitution.

Qu'on ne vous parle plus de deux partis. Il n'en est qu'un; nous l'avons tous juré; c'est celui de la Liberté. Si la victoire est sûre, attestée par les conquêtes qui se multiplient tous les jours, laissez d'obscurs blasphémateurs prodiguer contre nous les injures, les calomnies; pensez seulement que, s'ils nous louoient, la France seroit perdue. Gardez-vous sur-tout de réveiller leurs espérances par des fautes, par des désordres, par l'oubli de la Loi. Voyez comme ils triomphent de quelques délais dans la perception de l'Impôt. Ah! ne leur préparez pas une joie cruelle! Songez que

cette dette... Non, ce n'eſt plus une dette; c'eſt un tribut ſacré, & c'eſt la Patrie maintenant qui le reçoit pour vous, pour vos enfans; elle ne le laiſſera plus prodiguer aux déprédateurs qui voudroient voir tarir pour l'Etat le Tréſor public, maintenant tari pour eux: ils aſpiroient à des malheurs qu'a prévenus, qu'a rendus impoſſibles la bonté magnanime du Roi. François, ſecondez votre Roi, par un ſaint & immuable reſpect pour la Loi, défendez contre eux ſon bonheur, ſes vertus, ſa véritable gloire; montrez qu'il n'eût jamais d'autres ennemis que ceux de la liberté; montrez que pour elle & pour lui votre conſtance égalera votre courage; que pour la Liberté dont il eſt le garant, on ne ſe laſſe point, on eſt infatigable. Votre laſſitude étoit le dernier eſpoir des ennemis de la révolution; ils le perdent: pardonnez-leur d'en gémir; & déplorez, ſans les haïr, ce reſte de foibleſſe, toutes ces miſeres de l'humanité. Cherchons, diſons même ce qui les excuſe. Voyez quel concours de cauſes a dû prolonger, entretenir, preſque éterniſer leur illuſion. Eh! Ne faut-il pas quelque temps pour chaſſer de ſa mémoire les fantômes d'un long rêve, les rêves d'une longue vie? Qui peut triompher en un moment des habitudes de l'eſprit, des opinions inculquées dans l'enfance, entretenues par les formes extérieures de la ſociété, long-temps favoriſées par la ſervitude publique qu'on croyoit éternelle, cheres à un genre d'orgueil qu'on impoſoit comme un devoir, enfin miſes ſous la protection de l'intérêt perſonnel qu'elles flattoient de tant de manieres. Perdre à-la-fois ſes illuſions, ſes eſpérances, ſes idées les plus chéries, une partie de ſa fortune: eſt-il donné à beaucoup d'hommes de le pouvoir ſans

quelques regrets, ſans des efforts, ſans des réſiſtances d'abord naturelles, & qu'enſuite un faux point d'honneur s'impoſe quelquefois à lui-même? Eh! ſi dans cette claſſe nagueres ſi favoriſée, il s'en trouve quelques-uns qui ne peuvent ſe faire à tant de pertes à la fois, ſoyez généreux; ſongez que, dans cette même claſſe, il s'eſt trouvé des hommes qui ont oſé s'élever à la dignité de Citoyens, intrépides défenſeurs de vos droits, & dans le ſein même de leur famille, oppoſant à leurs ſentimens les plus tendres, le noble enthouſiaſme de la Liberté.

Plaignez, François, les victimes aveugles de tant de déplorables préjugés; mais, ſous l'empire des Lois, que le mot de vengeance ne ſoit plus prononcé. Courage, perſévérance, généroſité, les vertus de la Liberté, nous vous le demandons au nom de cette Liberté ſacrée, ſeule conquête digne de l'homme, digne de vous; par les efforts, par les ſacrifices que vous avez faits pour elle, par les vertus qui ſe ſont mêlées aux malheurs inſéparables d'une grande révolution, ne retardez point, ne déshonorez point le plus bel ouvrage, dont les annales du monde nous aient tranſmis la mémoire. Qu'avez-vous à craindre? Rien, non rien, qu'une funeſte impatience: encore quelques momens.... C'eſt pour la Liberté! vous avez donné tant de ſiecles au Deſpotiſme! Amis, Citoyens, une patience généreuſe au lieu d'une patience ſervile. Au nom de la Patrie, vous en avez une maintenant; au nom de votre Roi, vous avez un Roi: il eſt à vous; non plus le Roi de quelques milliers d'hommes, mais le Roi des François.... de tous les François. Qu'il doit mépriſer maintenant le deſpo-

tiſme ! qu'il doit le haïr ! ROI D'UN PEUPLE LIBRE, comme il doit reconnoître l'erreur de ces illuſions menſongeres, qu'entretenoit ſa Cour qui ſe diſoit ſon Peuple ! Preſtiges répandus autour de ſon berceau, enfermés comme à deſſein dans l'éducation Royale, & dont on a cherché, dans tous les temps, à compoſer l'entendement des Rois pour faire, des erreurs de leurs penſées, le patrimoine des Cours. Il eſt à vous : qu'il nous eſt cher ! Ah ! depuis que ſon Peuple eſt devenu ſa Cour, lui refuſerez-vous la tranquillité, le bonheur qu'il mérite ? Déſormais, qu'il n'apprenne plus aucune de ces ſcenes violentes, qui ont tant affligé ſon cœur ; qu'il apprenne, au contraire, que l'ordre renaît, que partout les propriétés ſont reſpectées, défendues ; que vous recevez, que vous placez ſous l'Egide des Loix, l'innocent, le coupable. . . . . De coupable ! il n'en eſt point, ſi la Loi ne l'a prononcé. Ou plutôt, qu'il apprenne encore, votre vertueux Monarque, quelques-uns de ces traits généreux, de ces nobles exemples qui déja ont illuſtré le bercean de la Liberté françoiſe. . . . . Etonnez-le de vos vertus, pour lui donner plutôt le prix des ſiennes, en avançant pour lui le moment de la tranquillité publique & le ſpectacle de votre félicité.

Pour nous, pourſuivant notre tâche laborieuſe, voués, conſacrés au grand travail de la Conſtitution, votre ouvrage, autant que le nôtre, nous le terminerons, aidés de toutes les lumieres de la France ; & vainqueurs de tous les obſtacles, ſatisfaits de notre conſcience, convaincus, & d'avance heureux de votre prochain bonheur, nous placerons entre vos mains ce dépôt ſacré de la

Conſtitution, ſous la garde des vertus nouvelles, dont le germe, enfermé dans vos ames, vient d'éclore aux premiers jours de la Liberté.

Signé, BUREAUX DE PUZY, *Préſident*; LABORDE DE MEREVILLE; l'Abbé EXPILLY; le Vicomte DE NOAILLES; GUILLOTIN; le Baron DE MARGUERITES; le Marquis DE LA COSTE, *Secrétaires*.

Sur l'Imprimé de l'Imprimerie Nationale.

A AIX, Chez GIBELIN-DAVID & EMERIC-DAVID, Avocats, Imprimeurs du Roi. 1790.